

Le déroulé des actions collectives

- > présentation de la structure et des professionnels,
- > présentation des intervenants,
- > énoncé du cadre sécurisant pour le groupe.

Les techniques d'animation

Elles ont pour but la participation interactive basée sur la réflexion.

Elles ne sont pas une fin en soi mais un support.

Toutes les formes d'intervention amènent une expression respectueuse pour convenir à tous les jeunes. Elles sont multiples telles le « remue-méninges », les scénarii, les études de situations, le travail en petits groupes, les questionnaires « d'accord - pas d'accord », etc...

D'autres outils pédagogiques (photo-langage, documents fournis par l'INPES) peuvent aussi être utilisés.

Des questions anonymes, écrites au préalable ou spontanées peuvent être utilisées.

L'évaluation des séances

Elle porte sur la satisfaction des jeunes, l'apport de connaissances et les thèmes souhaités pour d'autres actions collectives.

Le bilan de clôture

Il est proposé avec le professionnel impliqué dans l'établissement.

LES PARTENAIRES

L'Agora-MDA Maison des adolescents des Deux-Sèvres	L'établissement

DATES ET SIGNATURES

Le responsable	Le chef d'établissement
Le référent du projet	Le référent du projet

RÉSUMÉ POUR LE BON DÉROULEMENT D'UN PROJET

Constitution de votre demande par courrier :

- > le thème souhaité,
- > de qui émane la demande (projet d'établissement, constat d'une problématique dans un groupe...),
- > le niveau des classes,
- > le nombre de jeunes, en précisant le nombre de filles et de garçons par classe,
- > la période envisagée de l'intervention.

Modalités des séances :

- > une préparation préalable de l'animation avec le demandeur,
- > une animation inscrite dans un projet d'établissement,
- > le respect du cadre fixé au préalable (heure - matériels - salles...),
- > un lieu et du matériel adaptés à l'animation en éducation à la santé,
- > une communication auprès des élèves en amont de l'intervention,
- > un accueil le jour de l'intervention.



Cahier des charges des actions collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle

Préambule

Nos principes généraux se réfèrent à la Charte internationale de Promotion de la Santé connue sous le nom de Charte d'OTTAWA (adoptée le 21 novembre 1986).

« **La promotion de la santé** a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer.

Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter.

La santé est perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques.

La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu. »

Dans son article intitulé :

« **ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ... mais que fait l'éducation nationale ?** »

CHANTAL PICOD présente des extraits choisis de la circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003 - l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées :

« *L'éducation à la sexualité à l'école est inséparable des connaissances biologiques sur le développement et le fonctionnement du corps humain mais elle intègre tout autant, sinon plus, une réflexion sur les dimensions psychologiques, affectives, sociales, culturelles et éthiques.*

Elle doit ainsi permettre d'approcher, dans leur complexité et leur diversité, les situations vécues par les hommes et les femmes dans les relations interpersonnelles, familiales et sociales.

Cette éducation, qui se fonde sur les valeurs humanistes de tolérance et de liberté, du respect de soi et d'autrui, doit trouver sa place à l'école sans heurter les familles ou froisser les convictions de chacun, à la condition d'affirmer ces valeurs communes dans le respect des différentes manières de les vivre.

C'est pourquoi il est fondamental qu'en milieu scolaire l'éducation à la sexualité repose sur une éthique dont la règle essentielle porte sur la délimitation entre l'espace privé et l'espace public, afin que soit garanti le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun. »

Chantal PICOD : enseignante en économie familiale et sociale, éducatrice sexologue, consultante pédagogique en éducation à la sexualité, chargée de 1994 à 2014 au Ministère de l'éducation nationale, des formations et de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité.

Revue Sexualités humaines n°26, juillet-août-septembre 2015.

1 | QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agora-MDA est :

- > un lieu d'accueil, de rencontre, d'échanges, **confidentiel et gratuit**,
- > un lieu ressource,
- > un lieu de prévention, d'accompagnement,
- > un lieu ouvert aux jeunes de 11 à 25 ans, aux parents et aux professionnels des 11-25 ans.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre site : <http://agora-mda79.pourlesjeunes.com>

Les professionnels de l'Agora-MDA forment une équipe pluridisciplinaire (du Département et des hôpitaux), présente à Niort, Bressuire, Parthenay, Thouars et Melle.

Elle est composée de :

- > médecin - chef de bureau,
- > cadres de santé,
- > coordonnateur,
- > secrétaires-accueil,
- > psychologues,
- > sages-femmes / conseillères conjugales et familiales,
- > conseillères conjugales et familiales,
- > infirmières,
- > éducatrice spécialisée,
- > assistante sociale.

2 | LES OBJECTIFS DES ACTIONS COLLECTIVES

➤ **Objectifs principaux :**

- > aider les jeunes dans leur développement psychoaffectif (image de soi, estime de soi, compétences psychosociales) et à construire leur vie affective et donc leur sexualité,
- > favoriser le respect de soi, de l'autre, et des différences culturelles,
- > faciliter une connaissance des droits et des devoirs de chacun,
- > permettre un choix éclairé de protection-prévention et de contraception.

➤ **Objectifs secondaires :**

- > apporter des informations sur les personnes et les lieux ressources où écoute et soutien peuvent être donnés,
- > informer sur les comportements à risques, les attitudes de prévention et les différents moyens de contraception,
- > aborder les modifications de la période pubertaire, les sentiments et les notions de respect, de plaisir et désir,
- > préciser les statuts des mineurs dans le cadre de la loi en cas d'abus et de violences.

➤ **Objectifs opérationnels :**

Ils permettent aux jeunes rencontrés d'amorcer une réflexion, d'élaborer leurs propres réponses, d'identifier leurs stratégies de prévention.

Les règles de fonctionnement d'un groupe sont énoncées au début de chaque action.

Les intervenants insistent sur la confidentialité de la séance, à savoir ce qui est dit dans le groupe appartient au groupe. Ceci est valable pour les participants et les intervenants.

Le respect de la parole, l'écoute de tous et de chacun et l'absence de jugement de valeurs sont énoncés également.

Il est rappelé que les intervenants ne procèdent ni à une notation, ni à une évaluation des participants.

Les intervenants se mettent à disposition en fin de séance pour écouter les demandes individuelles et orienter si besoin.

Selon le niveau de la classe d'âge et les questions soulevées, seront notamment traités :

- > les notions du corps et ses transformations (physiques, physiologiques et psychologiques).
- > l'image du corps, l'estime de soi, le respect de soi et des autres.
- > les représentations de la sexualité (féminin, masculin, homosexualité, identité de genre...).
- > les notions de plaisir, de séduction, de désir.
- > l'analyse du rôle des médias et des stéréotypes.
- > les situations de violences, d'abus et le rappel de la loi.
- > les situations requérant l'appel à soutien.
- > les situations de prise de risques et leurs répercussions sur la vie affective et sexuelle.

3 | LES INTERVENANTS

Ils sont de formations différentes et complémentaires (éducatrice spécialisée, infirmière, assistante sociale, psychologue, conseillère conjugale et familiale, sage femme).

Ils sont soit agents du Département, soit agents hospitaliers.

4 | LES MODALITÉS D'INTERVENTIONS

➤ **La demande**

Les intervenants sont sollicités par les équipes santé-sociale et pédagogique de l'établissement, avec l'accord des équipes de direction.

Les actions collectives sont préparées suite à une **demande écrite** émanant du professionnel impliqué dans le projet.

À la réception de la demande et après étude de celle-ci, l'équipe de l'Agora-MDA vous fait part de sa réponse par courrier.

L'adéquation est recherchée entre la demande, les principes et les contraintes de chacun des partenaires pour une réponse optimale.

Il est primordial que le projet soit investi par l'établissement, qu'il soit préparé, et valorisé, qu'il fasse sens. Cette action ne doit pas rester isolée mais elle doit être un facteur de cohésion pour les élèves comme pour l'établissement.

➤ **Les modalités d'intervention**

Un rendez-vous sera programmé pour **co-construire** le projet et définir les **modalités d'intervention**.

Au choix des professionnels, l'intervention se fera :

- > en binôme ou non,
- > en présence de l'infirmière ou d'un autre professionnel formé,
- > en ½ classe en fonction du nombre de jeunes par groupe (environ 15),
- > en groupe mixte ou non,
- > en privilégiant la complémentarité des intervenants,
- > sur une durée de 1 heure ½ à raison d'une ½ journée maximum d'intervention,
- > dans des salles adaptées et équipées de matériel nécessaire à l'animation,
- > avec un outil d'animation adapté.

Les intervenants sont garants du cadre d'échanges et de la validité des connaissances. L'information des parents est indispensable. Les jeunes devront être informés pour leur permettre d'être acteurs dans l'action à venir.

➤ **La validation**

Il est demandé au **chef d'établissement** de signer cette charte afin de valider la démarche et son adéquation avec le projet de l'établissement.

Un courrier précisant la date et les heures d'intervention sera envoyé à l'établissement dès que les équipes auront finalisé l'ensemble du cadre de l'intervention.

➤ **Le public**

Nous intervenons auprès d'un public large (collèges, lycées, enseignement général et professionnel, MFR, CSC, Habitat Jeunes, IME...).

Néanmoins, nous privilégions :

- > les élèves de collèges et plus spécifiquement en classe de 3^e,
- > les établissements porteurs d'un projet construit et investi au sein de l'établissement, notamment dans le cadre des CESC,
- > une analyse chronologique des demandes,
- > les demandes sont à formuler, préférentiellement avant le 15 décembre (les demandes peuvent être formulées à la fin de l'année scolaire précédente).

